



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 71 CC/21

Réunion du 13/12/2017

Membres : MM. LECOUR – DASILVA - BELORGEY – FAORO – .

SENIORS

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FORFAITS

Match 20156127 Coupe Complémentaire ST JEAN DE LOSNE 2 - SOMBERNON GISSEY du 10/12/2017

Forfait déclaré de SOMBERNON GISSEY.

Amende 50 €

La Commission dit l'équipe de ST JEAN DE LOSNE 2 qualifiée pour le prochain tour.

Match 20156118 Cco F. Bachelard-Sport Comm CREPAND – CHEVIGNY ST SR 2 du 10/12/2017

Forfait déclaré de CREPAND.

Amende 50 €

La Commission dit l'équipe de CHEVIGNY ST SR 2 qualifiée pour le prochain tour.

MATCHS REMIS du 10/12/2017

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.

- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officiel et confirmer par un appel téléphonique.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une

annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

MAREY, prochains matchs concernés le 17/12/2017 MAREY – UCCF en D2 - A et MAREY 2 – EF VILLAGES 3 en D4 - C

Match 19707983 D2 MAREY – UCCF 2 du 17/12/2017 devient UCCF 2 – MAREY 1 se jouera sur le terrain Synthétique de Chatillon à 14 h 30.

Le match retour 19708049 D2 UCCF 2 – MAREY 1 se jouera sur le terrain de UCCF.

Match 19925943 D4 – C MAREY 2 – EF VILLAGES 3 du 17/12/2017 devient EF VILLAGES 3 - MAREY 2 à 12 h 00 terrain de SAVIGNY LE SEC.

REPROGRAMMATION DES MATCHS REMIS du 10 Décembre 2017

Suite aux intempéries du week end du 9 et 10/12/2017, les matchs remis sont reprogrammés au 17/12/2017

19707983 Seniors Departemental 2 - Poule A Marey 1 - U.C.C.F 2

19708234 Seniors Departemental 3 - Poule A St Remy 2 - Touillon 1

19708235 Seniors Departemental 3 - Poule A VNFC 2 - E.F. Villages 2

19708737 Seniors Departemental 4 - Poule A MVF 4 - Montigny/Aube 1

19925915 Seniors Departemental 4 – Poule B MVF 3 - Precy 1

19925943 Seniors Departemental 4 - Poule C Marey 2 - Ent.F. Villages 3. Le club de MAREY n'ayant pas prévenu l'arbitre M. DEHEUNINCK, les frais de déplacement de l'arbitre de 16 € sont à la charge du club de MAREY.

19925945 Seniors Departemental 4 -- Poule C F.C.A.B 2 - Til Chatel 2

19926053 1 Seniors Departemental 4 – Poule G Daix 3 – Ent Etevaux 1

19926003 Seniors Departemental 4 - Poule E Plombieres 3 - Afrique F.D. 1

19926042 Seniors Departemental 4 - Poule F Echenon 3 - Aiserey Izeure 2

20087623 Cco F. Bachelard-Sport Com Val De Norge Fc 1 - Chenove 1

20156151 Cco F. Bachelard-Sport Com Daix – Is/Tille 2

20156153 Cco F. Bachelard Sport Com Lacanche – Fauverney 2

20156152 Cco F. Bachelard-Sport Com Saulon Corcelles 1 - Auxonne 2

20156157 Cco F. Bachelard-Sport Com E.F. Villages 1 - F.C. C. L 1

20156158 Cco F. Bachelard-Sport Com Manlay 1 - Meursault 2

20156115 Coupe Complementaire Nolay 1 - U.F.C.O 1

20156120 Coupe Complementaire Gevrey Chambert 1 - F.C.A.B 1

20156122 Coupe Complementaire A.J. Sacribaine Lery 1 - E.S.V.O 1

20156125 Coupe Complementaire Dijon Dinamo – Gresilles fc

20156126 Coupe Complementaire E.S Morvanelle 1 - Belan 1

20156129 Coupe Complementaire Ahuy - CCOF

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20156151 Cco F. Bachelard-Sport Comm Daix – Is/Tille 2 du 17/12/2017 se jouera le 13/12/2017 sur le terrain du SUAPS à 20h.

COURRIERS

- **De PLOMBIERES** : nous informant qu'à la date du 4/03/2017 les installations sportives et vestiaires sont occupés par une manifestation. Le club demande l'inversion du match 19708386 D3 – B PLOMBIERES 2 – MANLAY. La commission demande au club de PLOMBIERES de faire la demande via footclub.
- **De GEVREY** : réponse faite par le secrétariat.

JEUNES

FORFAIT

Match 20156047 CCO U15 D2 Ent TART LE HAUT VARANGES – Ent VITTEAUX /CCOF du 9/12/2017

Forfait déclaré de Ent VITTEAUX /CCOF.

Amende 30 €.

Le club de Ent VITTEAUX n'ayant pas prévenu l'arbitre Melle CLERC S, les frais de déplacement de l'arbitre de 16,84 € sont à la charge du club de Ent VITTEAUX.

La Commission dit l'équipe de Ent TART LE HAUT VARANGES qualifié pour le prochain tour.

Festival Foot U13 PITCH

Groupe 6 : USCD 2 – GRESILLES FC – DIJON ULFE – ENT SAULON CORCELLES

Forfait non déclaré de DIJON ULFE. Pris note.

REPROGRAMMATION MATCHS des 2 et 3 Décembre 2017

Suite à l'annulation générale des journées des 2 et 3/12/2017, les matchs sont remis comme suit :

U18 ACCESS – U18 D1 remis au 25/02/2018

U18 D2 remis au 18/03/2018

U15 ACCESS remis au 24/02/2018

U15 D1 – D2 remis au 17/03/2018

U13 NIV 1 – U13 NIV 2 remis au 16/12/2017

REPROGRAMMATION DES MATCHS REMIS du 9 et 10 Décembre 2017

Suite aux intempéries du week end du 9 et 10/12/2017, les matchs remis sont reprogrammés au 17/12/2017

19708796 U18 Access Fontaine les Dijon – St Apollinaire du 10/12/2017 remis au 18/03/2018

19708797 - U18 Access Gevrey Chambert 1 - Tilles F.C. 1 du 09/12/2017 remis au 17/03/2018

19708798 U18 Access J D F 21 1 - Chevigny St Sr 1 du 10/12/2017 remis au 18/03/2018

19924646 - U18 D1 - Poule A Val De Norge Fc 1 - Genlis As 1 du 09/12/2017 remis au 17/03/2018

19924647 U18 D1 – A Ent FCCL – Fontaine les Dijon 3 du 10/12/2017 remis au 18/03/2018

19924648 U18 D1 – A Gevrey 2 - Talant du 10/12/2017 remis au 18/03/2018

19990977 U18 D2 Poule A Meursault 1 - Ent.Ruffey Ste Marie 1 du 10/12/2017 remis au 8/04/2018

19990976 U18 D2 Poule A Ent Auxonne – Ent Vougeot du 10/12/2017 remis au 8/04/2018

199990979 U18 D2 Poule A Ent Fauvereny 2 – St Jean de Losne 2 du 10/12/2017 remis au 8/04/2018

19991069 U18 D2 Poule B Ent VITTEAUX – Longvic du 10/12/2017 remis au 8/04/2018

20016269 U13 Niv 2 – H Grésilles FC 2 – JSIF 3 du 9/12/2017 à remettre par les clubs

Matchs de Coupe

- 20156043 Coupe De Cote D'Or U15 D2 Ent F.C.A.B 1 - St Apollinair 3 remis au 24/02/2018
- 20156046 Coupe De Cote D'Or U15 D2 Manlay 2 - St Jean De Losne 1 remis au 24/02/2018
- 20156048 Coupe De Cote D'Or U15 D2 Ent Saulon Corcelles 1 - E.F. Villages 1 remis au 24/02/2018
- 20156049 Coupe De Cote D'Or U15 D2 Meursault 1 - Seurre 1 remis au 24/02/2018
- 20156050 Coupe De Cote D'Or U15 D2 Ent U.F.C.O 1 - Fontaine Les Dijon 2 remis au 24/02/2018
- 20156044 Coupe De Cote D'Or U15 D2 GEVREY 2 – LONGVIC 1. Suite à l'accord écrit des deux clubs le match se jouera le 16/12/2017 à 15 h 00

Les ¼ de finales de la coupe U15 D2 auront lieu le 7/04/2018

Festival Foot U13 PITCH

Groupe 4 : POUILLY EN AUXOIS – ENT PRECY – UFCO – PLOMBIERES

Groupe 5 : JSIF – MONTIGNY / AUBE (Forfait) – VNFC – TILLES FC

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19708799 U18 ACCESS JSIF 2 – USCD du 16/12/2017 se jouera le 17/03/2018 à 14 h 00

Match 20016187 U13 N1 – D GEVREY 2 – ASPTT 2 du 25/11/2017 se jouera le 13/12/2017

Match 20015895 U13 NIV 1 – B CHEVIGNY ST SR – TILLES FC du 16/12/2017 se jouera le 13/12/2017 à 18h00

Match 20016079 U13 N2 – G CHEVIGNY ST SR 3 – FONTAINE LES DIJON 4 du 16/12/2017 se jouera le 13/12/2017 à 18h00

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est **impératif** que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus **soit 6 jours avant la date de la rencontre**. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

RESULTATS FESTIVAL PITCH U13

Sont qualifiés pour le prochain tour

Groupe 1 : BEAUNE – RUFFEY STE MARIE – Ent CHASSAGNE MONTRACHET

Groupe 2 : FONTAINE LES DIJON – LONGVIC

Groupe 3 : ENT UCCF – ENT MVF

Groupe 6 : USCD 2 – GRESILLES FC

Groupe 7 : ST APOLLINAIRE –QUETIGNY

Groupe 8 : TALANT – GEVREY

DATE BUTOIR U13

Pour les championnats U13, tous les matchs devront être joués pour le 21/12/2017 dernier délai (date impérative) - Retour des feuilles de matchs et de défis jonglages pour 22/12/2017 au Secrétariat).

COURRIERS

- **De UCCF** : le club peu quitter l'entente avant la reprise de la 2^{ème} phase, celui-ci sera en règle pour les obligations d'équipes de jeune.
- **De GEVREY**. Pris note. Le secrétariat a répondu

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 11,18,25 novembre 2017 et 9 décembre 2017 - Mise à jour au 13 décembre 2017												
FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES												
		U7			U9				U11			
		11-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc
CCOF VITTEAUX	552615							à Morvandelle				
DIJON ULFE	528772								à Varanges			
GENLIS	506803									à Quetigny		
MVF	553295				à Esvo							
PLOMBIERES	524960	à Talant										
QUETIGNY	522263											à Cessey
QUETIGNY	522263											à Chevigny
UCCF	553664				à Montigny							
FEUILLES DE BILAN NON RECUES												
		U7			U9				U11			
		11-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc
ASFO	526918							x				x
DAIX	538216			x								x
HAUTES COTES	538406											x
IS SUR TILLE	506741											x
MAGNIEN	548975											x
MVF	553295						x		x			
PLOMBIERES	524960							x				
TART VARANGES	550838							x				
TILLES	581367			x								
UCCF	553664							x			x	x
CLUBS ABSENTS NON EXCUSES												
		U7			U9				U11			
		11-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc
ARGILLY	548150								à Ruffey			
ASDDOM	542181								à Quetigny	à Grésilles	à MPL	à St Apollinaire
BEAUNE	506750	à Gevrey										
CHASSAGNE	553378			à Seurre								
CHENOVE	506867			à Saulon								
FCAB	506864						à UCCF	à St Rémy	à UCCF			
GRESILLES	548751								à Plombières			
JDF												à Sennecey
SELONGEY	516267				à CCOF							
TALMAY	518535			à Cessey								
VINGEANNE	548134					à St Jean						

Amende 15 € en cas de récidive

Pointage plateaux des 30/9 - 7/10 - 14/10 - Mise à jour au 13 décembre 2017

FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES

		U7			U9			U11		
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct
CCOF	552615									à UCCF
CHATILLON COLOMBINE	553664		à MVF			à UCCF			à MVF	à UCCF
DAIX	538216									à Daix
DFCO	547450			à DFCO				à Aiserey		
POUILLY EN AUXOIS	523635							à Ruffey	à Magnien	
ST APOLLINAIRE	525648	à MPL		à Selongey						à Selongey
TILLES FC	581367				à MPL		à Val de Norge			à Val de Norge

FEUILLES DE BILAN NON RECUES

		U7			U9			U11			Interclubs 14-oct
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	
CHATILLON COLOMBINE	553664					x					
POUILLY EN AUXOIS	523635					x					x
TILLES FC	581367							x			

FEMINIENS

CHANGEMENT DE DATE ET D'HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

- **Match 20029659 U15 à 8 FEM IS/TILLE 2 – Ent VILLERS du 9/12/2017** remis à une date ultérieure
- **Match 20029657 U15 à 8 FEM JSIF – CHENOVE 1 du 13/01/2018** se jouera le 13/12/2017 à 16 h 30
- **Match 20029658 U15 FEM à 8 Ent SAULON CORCELLES – DFCO FEM 2 du 13/12/2017** se jouera le 13/01/2018 à 14 h
- **Match 20029665 U15 à 8 FEM ASPTT DIJON – JSIF du 16/12/2017** se jouera le 17/01/2018 à 17 h 00
- **Match 20029740 U18 à FEM Ent SAULON CORCELLES – LONGVIC 2 du 16/12/2017** se jouera à 14 h 30 sur le terrain de SAULON LA CHAPELLE
- **Match 20025183 Séniors Fem à 8 TILLES FC – IS/TILLE 2 du 11/12/2017** se jouera le 12/03/2018 à 20h00

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P.FAORO